

AFFAIRE N° 28. - Approbation du contrat d'honoraires passé avec le Cabinet FRIZZEL pour l'étude et la réalisation du projet de construction de deux classes type "URBAIN" économiques à Champ Fleuri

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 14 Mars 1966, le Conseil a ratifié le marché de gré à gré passé avec l'Entreprise CANADAS pour la construction de deux classes économiques à l'Ecole de Champ Fleuri (Filles).

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir approuver la convention que j'ai dû passer avec Monsieur Vladimir FRIZZEL architecte, qui est l'auteur du projet de construction en cause.

Mise aux voix la proposition contenue dans le rapport ci-dessus est adoptée à l'unanimité.

Envoyé à la Trésorerie
le 16.1.67
n° 74

Approuvé
M. Paris le 23 janvier 1967
P. Le Dap
Le Secrétaire Général
M. Cluchoux